

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 03806

Numéro SIREN : 523 940 013

Nom ou dénomination : 3J+

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2018 sous le numéro de dépôt A2018/001792

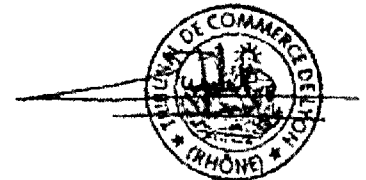
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 482
LYON

Dénomination : 3J+
Adresse : 7 rue D'ivry 69004 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2010B03806
n° d'identification : 523 940 013

n° de dépôt : A2018/001792
Date du dépôt : 22/01/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
17/11/2017



4976976



4976976

3J+
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Rue d'Ivry
69004 LYON
523 940 013 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept,
Le dix sept novembre,
A 14 heures,

Les associés de la société 3J+, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent VIAL, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Madame Frédérique DUCHAMP, gérante non associée est excusée.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame Frédérique DUCHAMP, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Frédérique DUCHAMP de ses fonctions de gérante à compter de ce jour, notifiée à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Madame Florence CASTEL,
demeurant 65 Chemin de Chavril, 69110 SAINTE FOY LES LYON,
pour une durée illimitée.

Madame Florence CASTEL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Florence CASTEL, présente à l'Assemblée, déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Florence CASTEL ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

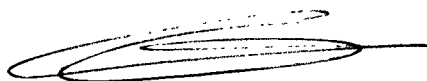
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

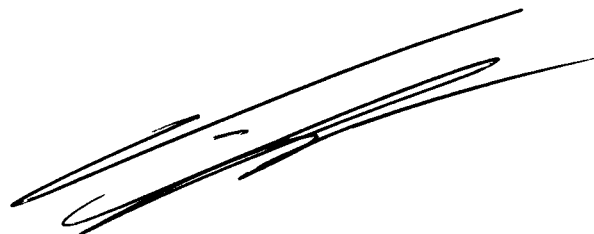
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la nouvelle gérante et le président de séance.

Madame Christiane DI BARTOLOMEO



Monsieur Vincent VIAL



Madame Florence CASTEL

Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon pour acceptation des
fonctions de gérante.

